Eddyfi Technologies – Conditions générales – Vente

1. CONTRAT: Les conditions générales suivantes, y compris tous les documents, dessins ou spécifications qui y sont incorporés par référence, ainsi que les conditions spécifiques à chaque pays énumérées à l'annexe A (le cas échéant), font partie intégrante de tout bon de commande accepté par EDDYFI ou de tout contrat de vente conclu entre EDDYFI et son client (ci-après dénommé « le Client ») et constituent ensemble l'intégralité du contrat en vigueur entre EDDYFI et le Client (ci-après le « Contrat »). Dans les présentes conditions générales, le nom « EDDYFI » désigne Eddyfi Canada Inc., une société constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, et les termes « produit(s) » et « services » désignent les produits vendus ou les services fournis (selon le cas) par EDDYFI et l'une de ses filiales (à l'exception de Zetec Inc.), y compris les produits ou services vendus sous les marques Eddyfi, Senceive, Sisgeo, Huggenberger ou Sensor Networks.

2. EFFET CONTRAIGNANT : Le Contrat liera EDDYFI et le Client dès sa signature ou son acceptation écrite par EDDYFI, ou dès le début de son exécution. En cas de conflit entre les présentes conditions générales et les conditions énoncées dans un bon de commande ou tout autre accord d'achat, les présentes conditions générales prévaudront. Un bon de commande ne sera considéré comme accepté que i) dans le cas où les conditions de paiement du bon de commande prévoient un « paiement anticipé », qu'au moment du paiement intégral par le Client ou ii) dans tous les autres cas, au moment de l'émission par EDDYFI d'une confirmation de commande (ou Order Acknowledgement, « OA »).

3. PRIX, TAXES ET DOUANES : Tous les prix sont valables uniquement tels qu'indiqués dans une soumission EDDYFI. Les bons de commande qui ne sont pas passés conformément à la soumission EDDYFI (par exemple, commande tardive ou demande de livraison urgente) peuvent être acceptés ou faire l'objet d'une nouvelle soumission et de frais supplémentaires pour livraison urgente, selon la décision d'EDDYFI. Tous les prix sont susceptibles d'être modifiés sans préavis et sont sujets à la correction des erreurs typographiques ou administratives, y compris si des circonstances imprévues affectant EDDYFI surviennent, ou si des informations matérielles changent à tout moment avant ou après la commande . Tous les paiements seront effectués sans aucune déduction pour ou au titre de compensations, taxes, frais, redevances et retenues de quelque nature que ce soit (y compris, mais sans s'y limiter, les frais d'expédition supplémentaires, les primes d'assurance fret, les frais d'inspection, les droits de douane, les droits d'importation ou d'exportation, les frais de certification, les évaluations et autres frais non expressément inclus dans la soumission d'EDDYFI, sauf si la loi l'exige. , le Client paiera à EDDYFI les montants supplémentaires nécessaires pour garantir à EDDYFI la réception du montant total qui aurait été reçu sans la déduction. Sans limiter la généralité de ce qui précède, le Client assume tous les frais de certification d'un produit commandé par lui et qui n'est pas déjà certifié dans le pays de destination. Si aucun prix n'est fixé pour les services dans une soumission (y compris l'assistance ou la formation sur site), les frais seront basés sur les tarifs standard d'EDDYFI en matière de temps et de matériel. EDDYFI peut également facturer au Client les dépenses raisonnables engagées par EDDYFI dans le cadre de la prestation des services, y compris, mais sans s'y limiter, les frais de déplacement, d'hébergement, de subsistance, le coût d'accès aux données fournies par des tiers qui sont nécessaires à EDDYFI pour fournir les services et le matériel.

4. PAIEMENT : Une fois le crédit approuvé, les factures seront émises à la date d'expédition et deviendront exigibles et payables dans la devise légale conformément aux conditions spécifiées dans la soumission et l'OA ou, si cela n'est pas expressément prévu, 30 jours après la date de la facture. Tous les montants facturés impayés et exigibles porteront intérêt au taux de 1,5 % par mois (18 % par année) avec des intérêts de retard au même taux, à compter de la date d'échéance ou, selon le cas, jusqu'au taux d'intérêt maximal autorisé par la loi applicable à compter de la date d'échéance, ainsi qu'à tous les frais administratifs supplémentaires.

5. LIVRAISON, TITRE ET RISQUE DE PERTE : Sauf indication contraire dans la soumission EDDYFI, la livraison est effectuée FCA (site de fabrication). Le Client doit assumer les frais de transport des produits ; les produits sont considérés comme livrés au Client, et les risques de perte des produits (y compris, mais sans s'y limiter, lors de leur chargement sur des camions, de leur transfert vers un navire ou un avion, et du respect des réglementations douanières) sont transférés au Client lorsque EDDYFI met les produits à la disposition du Client ou de son transporteur sur le site de fabrication d'EDDYFI. La propriété des produits est transférée au Client après paiement intégral des produits. En l'absence d'instructions spécifiques, les marchandises sont expédiées par le transporteur qu'EDDYFI juge le plus pratique. Sous réserve de ce qui précède, les INCOTERMS 2020 applicables s'appliquent à la livraison et aux risques de perte des produits. Si le Client souhaite apporter une modification affectant la livraison des produits (y compris, mais sans s'y limiter, une modification des Incoterms, un changement d'adresse ou de transporteur) moins de cinq (5) jours avant la date initialement prévue pour l'expédition des produits, le Client accepte de payer des frais supplémentaires raisonnablement déterminés par EDDYFI afin de compenser les frais administratifs liés à cette modification. EDDYFI s'efforcera de respecter tous les délais de livraison convenus et fera des efforts raisonnables pour éviter tout retard dans la fourniture de ses produits ou services. Toutefois, EDDYFI ne pourra être tenue responsable des pénalités, dommages ou réclamations résultant de retards de livraison, quelle qu'en soit la cause. EDDYFI informera rapidement le Client de tout retard prévu et s'efforcera de minimiser son impact. Si le Client ne réceptionne pas ou ne récupère pas les produits dans un délai raisonnable, qui ne doit en aucune circonstance dépasser six (6) mois suivant la date à laquelle le Client a été informé que les produits étaient prêts, EDDYFI peut procéder à la vente des produits, modifier le bon de commande pour l'ajuster à la liste de prix en vigueur ou annuler la vente et, à sa seule discrétion, revendre ou autrement disposer des produits. Après déduction du prix de revente ou de disposition des produits, des frais raisonnables de stockage et de disposition des produits engagés par EDDYFI seront facturés par EDDYFI au Client.

6. RETOURS ET FRAIS DE RÉAPPROVISIONNEMENT: À l'exception des cas prévus par la garantie limitée des produits ci-dessous, EDDYFI n'autorise pas le retour et le réapprovisionnement des produits. Toutefois, si EDDYFI approuve un retour, celui-ci sera soumis à des frais de retour/réapprovisionnement déterminés par EDDYFI. Les produits spéciaux et les articles hors catalogue ne peuvent en aucune circonstance être retournés. Tous les produits retournés doivent être envoyés à EDDYFI, port payé par le Client, dans un emballage approprié pour éviter tout dommage pendant le transport, avec le numéro d'autorisation de retour du fabricant fourni par EDDYFI. Les dommages causés aux produits pendant le transport ou pendant qu'ils sont en possession du Client seront facturés à ce dernier.

7. MODIFICATION : EDDYFI se réserve le droit de modifier les produits et leurs composantes sans préavis. EDDYFI se réserve le droit de décider périodiquement de cesser la commercialisation de certains produits ou composants. Afin de faciliter la migration vers des solutions de remplacement offertes par EDDYFI, EDDYFI met en place une politique de fin de vie. EDDYFI n'assume aucune responsabilité envers le Client ou tout tiers pour les conséquences liées à la modification, à l'altération ou à l'arrêt de la commercialisation de produits ou de composants.

8. UTILISATION : Le Client doit s'assurer que le produit qu'il achète est utilisé par du personnel qualifié et expérimenté, conformément : (a) à la formation et aux instructions d'utilisation fournies par EDDYFI de temps à autre ; (b) aux conditions de couverture de toutes les polices d'assurance applicables ; et (c) aux lois, codes et réglementations applicables. Le Client doit faire preuve d'une diligence raisonnable et appropriée dans la conservation et l'exploitation du produit.

9. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE : Tous les droits de propriété intellectuelle (y compris, mais sans s'y limiter, les brevets, les marques et dessins industriels enregistrés ainsi que le droit de demander leur enregistrement, les droits d'auteur, les droits de conception, les droits sur les bases de données, les droits moraux, les secrets commerciaux, les logiciels, les kits de développement de logiciels, les droits sur les informations confidentielles, aux informations confidentielles et le savoir-faire) sur les produits ou services et tous les droits analogues à ceux-ci, partout dans le monde et existant à tout moment, qu'ils soient liés à la conception, à la fabrication ou au développement de produits ou autres, ou à la prestation de services s'y rapportant, y compris, sans s'y limiter, toute mise à l'échelle, redimensionnement, ajustement, amélioration, adaptation, développement, perfectionnement, méthode ou nouvelle application des produits ou services, appartiennent à EDDYFI et demeurent sa seule propriété, qu'ils soient considérés comme de la propriété intellectuelle préexistante ou développée dans le cadre de la relation contractuelle.

 Le Client s'abstiendra d'enregistrer ou de demander l'enregistrement de tout droit de propriété intellectuelle relatif aux produits ou services qui aurait pour effet, direct ou indirect, (i) de restreindre la capacité d'EDDYFI à commercialiser et à vendre les produits ou services ; ou (ii) de limiter l'utilisation des produits ou services par des tiers (tels que les autres clients d'EDDYFI). Sans limiter la généralité de ce qui précède, le Client ne doit pas enregistrer ou demander l'enregistrement d'un brevet de méthode (également connu sous le nom de « brevet de procédé ») dans lequel une ou plusieurs des revendications concernent l'utilisation d'un produit ou d'un instrument ou équipement ou de services similaires. Si, en vertu de la loi, un quelconque droit de propriété intellectuelle ne devait pas être attribué en totalité à EDDYFI, le Client accepte par les présentes de transférer à EDDYFI l'ensemble des droits, titres et intérêts sur ce droit de propriété intellectuelle, pour le monde entier.

 Le Client ne doit pas changer la marque apparaissant sur tout produit ou emballage, ou sur tout document ou objet y étant associé, ni modifier, enlever ou altérer de quelque manière que ce soit une marque de commerce ou tout autre marquage apparaissant sur un produit ou un emballage, ou un document ou objet y étant associé, à moins

d'avoir obtenu l'approbation écrite préalable d'EDDYFI (laquelle peut être donnée ou refusée par EDDYFI à sa discrétion). Sans limiter ce qui précède, le Client ne doit pas étiqueter ou réétiqueter un produit ou un emballage, un document ou un objet y étant associé, ni inclure tout marquage qui pourrait raisonnablement laisser croire que le Client ou toute autre personne autre qu'EDDYFI est le fabricant du produit.

Si le Client, à sa seule discrétion, fournit des commentaires ou suggestions sur les produits ou services, y compris, sans s'y limiter, des idées relatives à leur création, modification, correction, amélioration ou bonification, EDDYFI pourra utiliser librement ces éléments sans préavis, restriction ni compensation.

10. GARANTIE LIMITÉE DES PRODUITS : Sauf tel qu'autrement accepté par écrit par EDDYFI, les produits tels que les instruments, les produits mécaniques, les pièces de rechange, les sondes, les câbles, les capteurs et autres dispositifs de surveillance sont garantis contre les défauts de matériaux et de fabrication pendant une période de douze (12) mois à compter de la date de livraison. Une couverture supplémentaire peut être fournie dans le cadre d'un programme de bénéfices supplémentaires achetés par le Client. Les consommables (y compris, mais sans s'y limiter, les sondes amovibles, les câbles et les repères gradués) doivent être remplacés périodiquement en raison de l'usure. Par conséquent, ces consommables peuvent nécessiter un remplacement aux frais du Client lorsqu'ils sont usés à la suite d'une utilisation normale, quelle que soit la durée écoulée depuis la livraison. EDDYFI ne garantit aucun produit contre les dommages ou défauts causés par l'usage, la négligence, la mauvaise utilisation, l'accident, la manipulation des boîtiers contenant des composants électroniques, des conditions de fonctionnement anormales, des altérations ou des dommages causés par des événements indépendants du contrôle d'EDDYFI. EDDYFI ne sera pas responsable des défauts de produit causés ou résultant d'inexactitudes dans tout dessin, description ou spécification fournis par le Client.

 Sur demande écrite du Client pendant la période de garantie, EDDYFI, à sa discrétion, réparera ou remplacera les produits défectueux dans un délai raisonnable. La durée initiale de la garantie s'applique, sans extension, aux produits réparés ou remplacés. Tous les produits défectueux doivent être envoyés à EDDYFI, port payé par le Client, dans un emballage approprié pour éviter tout dommage pendant le transport, avec le numéro d'autorisation de retour du fabricant fourni par EDDYFI. La garantie limitée des énoncée dans les présentes conditions ne s'applique pas à la calibration périodique ou à la maintenance mineure décrites dans les manuels d'utilisation des produits.

 Toutes les réparations effectuées par EDDYFI et payées par le Client sont garanties contre les défauts de fabrication pendant quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la fin de la réparation. Sur notification écrite du Client signalant un défaut pendant la période de quatre-vingt-dix (90) jours, EDDYFI remplacera ou réparera, à sa discrétion, la ou les pièces défectueuses ou effectuera à nouveau la réparation. Cette garantie est limitée aux défauts dans les domaines directement liés à la réparation effectuée. Après une réparation sous garantie, si un étalonnage est nécessaire, il est validé pour la durée restante du certificat de calibration.

 La garantie limitée sur les produits énoncée dans les présentes conditions s'applique uniquement aux produits de marque Eddyfi, y compris ceux de ses sociétés Affiliées, et ne couvre aucun produit autre que ceux d'EDDYFI.

11. GARANTIE LIMITÉE DE SERVICES : EDDYFI accepte de fournir des services au Client à la condition expresse que la seule obligation d'EDDYFI soit de fournir des services de manière professionnelle et compétente, selon la nature et la qualité prévues dans la soumission préparée par EDDYFI. EDDYFI ne garantit pas l'adéquation à un usage particulier ni l'état de l'équipement du Client sur lequel les services d'EDDYFI sont fournis. En cas de problème spécifique lié à la qualité du service fourni, le Client doit en informer EDDYFI par écrit et, dans la mesure du possible, le service sera réexécuté sans frais supplémentaires. Si EDDYFI effectue des services correctifs, le Client doit fournir à EDDYFI un accès adéquat à ses installations et équipements afin de permettre à EDDYFI d'exécuter ces services. Tous les frais supplémentaires encourus par EDDYFI afin d'accéder à l'équipement seront à la charge du Client. Si la réexécution des services n'est pas possible, EDDYFI et le Client négocieront de bonne foi afin de parvenir à une solution équitable.

 QUE CE SOIT SUR LA BASE DE LA RESPONSABILITÉ CONTRACTUELLE, EXTRACONTRACTUELLE, D'UN DÉLIT, DE LA NÉGLIGENCE OU DE TOUTE AUTRE THÉORIE JURIDIQUE, LA GARANTIE LIMITÉE DES PRODUITS ET LA GARANTIE LIMITÉE DES SERVICES ÉNONCÉES DANS LES PRÉSENTES CONDITIONS SONT EXCLUSIVES ET REMPLACENT TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE ET/OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER. LA GARANTIE LIMITÉE DES PRODUITS ET LA GARANTIE LIMITÉE DES SERVICES ÉNONCÉES DANS LES PRÉSENTES CONDITIONS CONSTITUENT LA SEULE RESPONSABILITÉ D'EDDYFI EN CE QUI CONCERNE SES PRODUITS ET SERVICES.

12. BÉNÉFICES SUPPLÉMENTAIRES : EDDYFI peut offrir des programmes de bénéfices supplémentaires qui offrent des services améliorés allant au-delà de des garanties standards. Ceux-ci peuvent inclure, mais ne sont pas limités à, une extension de la couverture de la garantie et d'autres services supplémentaires.

 Les conditions générales spécifiques applicables à ces avantages supplémentaires seront décrites dans un contrat distinct, fourni au moment de l'achat du programme de bénéfices. Si le Client achète un accès à un tel programme, il accepte de se conformer aux conditions spécifiques applicables fournies par EDDYFI.

13. SERVICES SUR SITE : Lorsque des services de supervision, d'installation, ou d'entretien (« Services sur site ») sont inclus dans une soumission ou un contrat d'achat d'EDDYFI, le Client doit, à ses propres frais et risques : (a) fournir un environnement de stockage approprié, sécurisé et climatisé pour tous les produits et outils EDDYFI sur site ; (b) veiller à ce que les préparatifs du site soient terminés en temps opportun et accorder à EDDYFI un accès libre et sans entrave afin de lui permettre d'exécuter les Services sur site; (c) fournir tous les permis, autorisations et dispositions d'accès nécessaires pour le personnel, l'équipement et les matériaux d'EDDYFI ; (d) mettre en œuvre toutes les mesures de sécurité et de protection raisonnables pour assurer la protection du personnel et les biens d'EDDYFI et se conformer à toutes les normes pertinentes en matière de prévention des accidents et de sécurité applicables au site et au personnel ; (e) mettre à disposition d'EDDYFI tout le personnel compétent et l'équipement nécessaires au déplacement et/ou à l'installation des produits. Si l'une des obligations ci-dessus est retardée, incomplète ou mal exécutée, ou si les services sur site d'EDDYFI sont retardés ou suspendus pour des raisons indépendantes de sa volonté, EDDYFI peut prolonger le délai d'exécution et facturer au Client les coûts ou dépenses qui en résultent. EDDYFI ne fait aucune déclaration et n'offre aucune garantie quant à l'adéquation ou à l'état du site, des installations ou de l'infrastructure du Client pour l'installation, l'utilisation ou le stockage des produits.

14. LOGICIELS : Tout logiciel lié à l'utilisation des produits est soumis à un contrat de licence logiciel spécifique. Le logiciel n'est pas vendu, mais sujet à une licence d'utilisation non exclusive limitée. Le logiciel doit être utilisé uniquement avec le matériel compatible ou la clé logicielle fournie par EDDYFI.

15. ASSISTANCE TECHNIQUE : EDDYFI n'a aucune obligation de fournir du support technique ou des services d'expertise dans les cas suivants : i) pour les produits matériels qui ne sont pas couverts par un certificat de calibration valide ou par un programme de bénéfices supplémentaires valide, et ii) pour les logiciels qui n'ont pas été mis à jour vers la dernière version disponible dans le cadre d'un programme de bénéfices supplémentaires.

16. INDEMNISATION PAR LE CLIENT : Le Client reconnaît qu'il utilise les produits et services fournis dans le cadre du présent Contrat à ses propres risques. Le Client accepte d'indemniser et exonère EDDYFI de toute responsabilité, perte, dommage, dépense, poursuite ou jugement découlant directement (i) de l'utilisation, de l'exploitation, du stockage ou du transport des produits ou services par le Client ; (ii) du non-respect par le Client des lois ou des règles de sécurité applicables en rapport avec les produits ou services ; ou (iii) de toute modification ou mauvaise utilisation des produits ou services par le Client ou par des tiers sous son contrôle.

17. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ : Sous réserve des dispositions légales d'ordre public, la responsabilité totale d'EDDYFI pour toutes les pertes et tous les dommages résultant de toutes causes, y compris, sans limitation, en raison d'un défaut des produits, services, logiciels, de la documentation ou de l'aménagement du site fournis par EDDYFI dans le cadre du présent Contrat, est limitée au prix d'achat du ou des produits concernés. EDDYFI ne sera en aucun cas responsable des dommages incidents, indirects, spéciaux ou consécutifs fondés sur un bris de garantie, d'un bris de contrat, la négligence, la responsabilité directe ou toute autre théorie juridique. Les dommages exclus comprennent, sans s'y limiter, la perte de profits, la perte de bénéfices, d'économies, de revenus ou toute autre perte commerciale ou économique, la perte d'utilisation du produit ou de tout équipement associé, les temps d'arrêt, la perte de données, les réclamations de tiers, y compris les clients, les dommages matériels ou les blessures corporelles.

18. CONFORMITÉ AVEC LES LOIS ET LES RÈGLES EN MATIÈRE DE CONTRÔLE DES EXPORTATIONS : Le Client accepte de se conformer à toutes les sanctions et lois

applicables en matière de contrôle des exportations, y compris, mais sans s'y limiter, celles des États-Unis, du Canada, de l'Union européenne et du Royaume-Uni (collectivement, les « lois sur les exportations »). Le Client s'engage en outre à ne prendre aucune mesure qui pourrait faire en sorte qu'EDDYFI soit en violation de ces lois.

Sans limiter la généralité de ce qui précède, le Client déclare et garantit que ni lui-même, ni ses employés, agents, distributeurs, sous-traitants ou représentants, ni, à la connaissance du Client, aucune tierce partie impliquée dans la transaction des produits ou services, ne sont en violation des lois sur l'exportation. Plus précisément, le Client déclare et garantit par les présentes qu'aucune des personnes susmentionnées n'est : (i) désignée en vertu des lois sur l'exportation (« Personne désignée »), ou (ii) réputée appartenir à une Personne désignée, ou (iii) résidant habituellement en Iran, en Syrie, au Soudan, en Corée du Nord, en Russie ou dans les zones occupées par la Russie en Ukraine, ou (iv) un département, un organisme ou une agence, ou une personne autrement contrôlée par ou agissant pour le compte, directement ou indirectement, (a) du gouvernement de tout pays visé par les lois sur l'exportation ou (b) de toute personne désignée. Le Client s'engage à ne pas exporter, réexporter, transférer ou faire le courtage des produits ou services en violation des lois sur l'exportation, et à veiller à ce que d'autres personnes, y compris ses employés, consultants, représentants, clients et tiers, ne le fassent pas non plus. Il s'engage également à ne pas utiliser les produits ou services à des fins interdites par les lois sur l'exportation.

Si le Client a l'intention de revendre ou de transférer les produits à un tiers, il doit s'assurer que la revente ou le transfert est conforme aux lois sur l'exportation. Le Client doit également fournir à EDDYFI des informations précises sur l'utilisateur final et l'utilisation finale. Le Client doit coopérer pleinement avec EDDYFI pour obtenir toutes les licences, permis ou autorisations nécessaires auprès des autorités gouvernementales, notamment en fournissant les informations, certifications ou documents demandés. EDDYFI se réserve le droit de résilier le présent Contrat, en tout ou en partie, sans responsabilité envers le Client, si EDDYFI n'est pas en mesure d'obtenir en temps utile les licences, permis, autorisations ou approbations d'exportation nécessaires à l'exportation des produits ou à la fourniture des services relatifs aux produits ou toute information requise concernant l'utilisateur final.

Le Client assume l'entière responsabilité et doit indemniser EDDYFI dans le cas où les produits ou services sont (i) exportés, réexportés, dirigés ou transférés vers une destination, une personne ou une entité soumise à des restrictions ou interdictions en vertu de sanctions ou de lois sur l'exportation ou (ii) utilisés en violation des lois sur l'exportation ou sans les licences, permis, approbations ou autorisations appropriés.

19. RÉSILIATION, ANNULATION ET MODIFICATION PAR LE CLIENT : Une fois acceptée par EDDYFI, que ce soit expressément ou implicitement, un bon de commande ne peut être annulé par le Client sans le consentement écrit préalable d'EDDYFI, lequel consentement est discrétionnaire. Toute annulation approuvée par EDDYFI sera soumise à des frais d'annulation déterminés à la discrétion d'EDDYFI. En cas d'annulation ou de résiliation non autorisée d'un bon de commande par le Client : (i) le prix total de la commande restera payable à EDDYFI ; et (ii) EDDYFI se réserve le droit de demander des dommages-intérêts supplémentaires pour toute perte subie. Si le Client annule partiellement un bon de commande, toutes les réductions seront annulées et les produits seront facturés aux prix standard d'EDDYFI. Le prix de tout produit livré précédemment et bénéficiant d'une réduction sera ajusté au prorata. Toute modification d'une commande acceptée doit recevoir l'accord écrit préalable d'EDDYFI, laquelle est discrétionnaire. Les modifications acceptées peuvent entraîner une prolongation du délai de livraison, et en aucun cas le prix ou d'autres conditions du bon de commande ne seront révisés au détriment d'EDDYFI à la suite d'une telle prolongation.

20. RÉSILIATION, ANNULATION ET MODIFICATION PAR EDDYFI : Sans limiter ses autres droits ou recours en vertu du Contrat, EDDYFI peut résilier le Contrat avec effet immédiat sur simple avis écrit au Client dans les cas suivants : (i) le Client est toujours en défaut de l'une des autres obligations prévues par les présentes dix (10) jours après avoir reçu une notification écrite d'EDDYFI faisant référence au défaut et exigeant que le Client y remédie ; ou (ii) le Client procède ou donne un avis d'intention de procéder à tout type de proposition ou un arrangement avec ses créanciers, ou le Client cède ses actifs au profit de ses créanciers, ou une requête en faillite est déposée à l'encontre du Client, ou un syndic ou un autre administrateur d'insolvabilité est nommé à l'égard du Client en vertu de toute loi sur l'insolvabilité , ou une saisie ou un jugement est exécuté sur tout ou partie des actifs du Client (à moins que la saisie ne soit dûment contestée dans les cinq (5) jours suivant son exécution), ou le Client devient autrement insolvable.

En cas de résiliation:

a. Le Client doit immédiatement payer toutes les factures en suspens, y compris celles relatives à des services n'ayant pas encore été facturés ;
b. Les droits et recours dont bénéficie EDDYFI ne sont pas affectés, y compris les réclamations pour défauts antérieurs à la résiliation ;
c. Les obligations énoncées aux articles 9 (Propriété intellectuelle), 16 (Indemnisation par le Client), 18 (Conformité avec les lois et les règles en matière de contrôle des exportations) et 22 (Confidentialité), ainsi que les autres obligations énoncées dans les présentes qui, par leur nature, sont destinées à survivre à la résiliation du présent Contrat, survivront à la résiliation du présent Contrat, pour quelque raison que ce soit.

21. FORCE MAJEURE : EDDYFI ne sera pas responsable de tout retard ou défaut d'expédition ou de prestation de services si ce retard ou ce défaut est causé par des circonstances indépendantes de la volonté ou du contrôle d'EDDYFI, y compris, mais sans s'y limiter, les conflits de travail, les grèves, les embargos, les guerres, les émeutes, les insurrections, les troubles civils, les incendies, les inondations, les accidents, les tempêtes, les épidémies ou tout autre cas de force majeure, les défauts d'approvisionnement ou de transport, les actions gouvernementales ou toute autre cause indépendante de la volonté raisonnable d'EDDYFI.

22. CONFIDENTIALITÉ : Chaque partie s'engage à préserver la confidentialité de toutes les informations divulguées par l'autre partie ou ses représentants qui sont marquées comme « confidentielles » ou qui doivent raisonnablement être considérées comme confidentielles compte tenu de leur nature ou des circonstances de leur divulgation. La divulgation par une partie d'informations reçues de l'autre partie est limitée à ses représentants qui en ont besoin aux fins d'exécuter leurs obligations en vertu du présent Contrat et qui sont liés par des obligations de confidentialité équivalentes. Chaque partie est responsable envers l'autre partie de tout manquement à cette obligation de confidentialité par ses représentants. Cette obligation subsiste indéfiniment pour les secrets commerciaux et les données à caractère personnel et pendant trois (3) ans après la résiliation du présent Contrat pour toutes les autres informations confidentielles.

23. CONFLIT DE TERMES : En cas de conflit entre les termes ou conditions du bon de commande du Client et le présent Contrat, le présent Contrat prévaudra.

24. GESTION DES DÉCHETS : Il incombe au Client de s'assurer que l'équipement EDDYFI est éliminé conformément aux réglementations locales en matière de déchets, d'équipements électriques et de matières dangereuses.

25. LOI APPLICABLE : Le présent Contrat sera, à tous égards, régi et interprété conformément aux lois des pays/États/provinces énumérés ci-dessous, en fonction de l'entité EDDYFI contractante, à l'exception des règles sur les conflits de lois, et à l'exclusion de la Convention des Nations Unies de Vienne sur la vente internationale de marchandises.

Entité Eddyfi	Loi applicable	Tribunaux compétents
Eddyfi Africa (Pty) Ltd	Afrique du Sud	Le Cap, Afrique du Sud
Eddyfi Australia Pty Ltd.	Australie	Australie occidentale, Australie
Eddyfi Tecnologias e Solucios Ltda	Brésil	São Paulo, Brésil
Eddyfi Canada Inc. Pavemetrics Systems Inc.	Province de Québec	Québec, Canada
Eddyfi Robotics Inc.	Province de la Colombie-Britannique	Nanaimo, Canada
Eddyfi Corp.	Texas, États-Unis	Comté de Harris, Texas, États-Unis
Eddyfi China Co Ltd	République populaire de Chine	Chengdu, Chine
Eddyfi Europe SAS	France	Paris, France
Eddyfi Germany GmbH	Allemagne	Hambourg, Allemagne
Eddyfi Holding UK Ltd Senceive Ltd Sisgeo S.R.L.	Angleterre et Pays de Galles	Londres, Royaume-Uni

Eddyfi International FZE	Centre financier international de Dubaï	Centre financier international de Dubaï
Eddyfi Singapore Pte. Ltd	Singapour	Singapour
Sisgeo Latinoamerica SAS	Colombie	Bogotá, Colombie
Huggenberger AG Pysik Instrumente	Suisse	Horgen, Suisse

TOUTES LES VENTES SONT EFFECTUÉES CONFORMÉMENT AUX PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES ET AUX CONDITIONS DU DOCUMENT DE SOUMISSION. EDDYFI CONSIDÈRERA TOUS LES BONS DE COMMANDES REÇUS COMME ÉTANT CONFORMES AUX PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES ET AU DOCUMENT DE SOUMISSION APPLICABLE. LES CONDITIONS GÉNÉRALES CONTRAIRES CONTENUES DANS UN BON DE COMMANDE OU TOUT AUTRE DOCUMENT ÉMIS PAR LE CLIENT SONT SPÉCIFIQUEMENT EXCLUES.

Eddyfi Technologies – Conditions générales – Vente

ANNEXE A : CONDITIONS SPÉCIFIQUES À CERTAINS PAYS

La présente Annexe A énonce les dispositions spécifiques aux pays identifiés ci-bas qui remplacent ou complètent les dispositions équivalentes énumérées ci-dessus lorsque le Client est situé dans les pays identifiés dans la présente Annexe. Aux fins de la présente Annexe, le Client est considéré comme étant situé dans le pays indiqué dans le bon de commande. La présente Annexe fait partie intégrante du Contrat entre le Client et EDDYFI. En cas de contradiction entre les dispositions de la présente Annexe et les Conditions générales, la présente Annexe prévaudra.

CHINE

(12) PLANS DE SERVICE : Les plans de service désignent les forfaits supplémentaires proposés par EDDYFI qui fournissent des services étendus au-delà de la garantie et de l'assistance standard. Ces plans comprennent, sans s'y limiter, une couverture de garantie étendue. Les conditions générales spécifiques de chaque plan de service sont décrites dans le contrat de plan de service fourni au moment de l'achat. Si le Client achète un plan de service, les conditions générales spécifiques du plan de service s'appliquent. Le Client s'engage à respecter les conditions spécifiques décrites dans le contrat de plan de service.

(14) ASSISTANCE TECHNIQUE : EDDYFI n'est pas tenu de fournir une assistance technique et une expertise pour i) les produits matériels qui ne sont pas couverts **par** un certificat d'étalonnage valide **ou un plan de service valide**, et ii) les logiciels qui n'ont pas été mis à jour vers la dernière version disponible **dans le cadre d'un plan de service.**

(17, paragraphe 3) Si le Client a l'intention de revendre ou de transférer les produits à un tiers, il doit s'assurer que la revente ou le transfert est conforme aux lois sur l'exportation. Le Client doit également fournir à EDDYFI des informations précises sur l'utilisateur final et l'utilisation finale. Le Client doit coopérer pleinement avec EDDYFI pour obtenir les licences, permis ou autorisations requis auprès des autorités gouvernementales, notamment en fournissant les informations, certifications ou documents demandés. EDDYFI se réserve le droit de résilier le présent Contrat, en tout ou en partie, **sans engager sa responsabilité**, si EDDYFI n'est pas en mesure d'obtenir en temps utile les licences, permis ou autorisations d'exportation nécessaires pour exporter les produits ou fournir des services liés aux produits ou toute information requise concernant l'utilisateur final.

ALLEMAGNE

(16) LIMITATION DE RESPONSABILITÉ : Sous réserve de l'application de dispositions obligatoires, **y compris celles relatives aux atteintes à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé, aux dommages découlant d'un préjudice intentionnel ou de négligence grave et à la responsabilité obligatoire du fait des produits**, la responsabilité totale d'EDDYFI pour toutes les pertes et tous les dommages résultant de toutes causes quelles qu'elles soient, y compris, sans limitation, les défauts des produits, services, logiciels, documentation ou travaux sur site fournis dans le cadre du présent Contrat, ne dépassera en aucun cas le prix d'achat du ou des articles concernés. EDDYFI ne sera en aucun cas responsable des dommages spéciaux, accessoires ou consécutifs résultant d'une violation de garantie, d'une violation contractuelle, de négligence, d'une responsabilité directe ou de toute autre théorie juridique. Les dommages exclus comprennent, sans s'y limiter, la perte de profits, la perte d'économies, la perte de revenus ou toute autre perte commerciale ou économique, la perte d'utilisation du produit ou de tout équipement associé, les temps d'arrêt, la perte de données, les réclamations de tiers, y compris les clients, les dommages matériels ou les blessures corporelles.